








# Journée **TYPE** À L'INTERNAT !

- **6h30** : Levée. Ouverture des volets et aération. **Réfection des lits et rangement des chambres afin de faciliter le nettoyage effectué par les agents.** Possibilité de prendre une douche de 6h30 à 6h50 si l'élève s'engage à respecter l'horaire de fermeture de l'internat.
- **7h00** : Fermeture de l'internat.
- **6h45 à 7h30** : Petit-déjeuner.
- **8h00** : Début de la journée de cours ; horaire selon l'emploi du temps.
- **18h00** : Montée à l'internat.
- **18h00 à 18h05** : Appel par l'Assistant d'Education.
- **18h05 à 18h30** : Temps libre, rangement des affaires, possibilité de prendre une douche.
- **18h30 à 19h30** : Diner puis temps libre dans le hall détente ou dans la cour.
- **19h30** : Retour dans les chambres.
- **19h30 à 19h35** : Appel par l'Assistant d'Education.
- **19h35 à 20h35** : Temps d'étude obligatoire, les élèves travaillent à leur bureau. Les portes des chambres restent ouvertes. Pas de douche pendant l'heure d'étude.
- **20h35 à 22h00** : Temps libre à l'intérieur du dortoir. Le volume sonore dans les chambres doit respecter la vie en collectivité. Douche autorisée de 20h35 à 21h45.
- **22h00** : Extinction des feux.

L'internat peut représenter un atout déterminant pour la **réussite scolaire et l'éducation à la citoyenneté**.

Il permet notamment :

- D'offrir la possibilité aux élèves de poursuivre la **formation de leur choix** sans contrainte géographique ;
- D'assurer la réussite scolaire et éducative de **tous** les élèves ;
- De développer les **compétences psychosociales** des élèves :
  -  Le vivre ensemble
  -  Le respect des autres
  -  L'entraide notamment pendant l'étude obligatoire
  -  Le respect des règles collectives inscrites dans le règlement intérieur de l'internat
  -  Le respect des biens et du travail des agents techniques (propreté des locaux, ranger sa chambre tous les matins) etc.



L'internat du lycée Decomble a une capacité d'accueil de **220 élèves** répartis sur 3 étages, découpés en demi-étage.

Un demi étage est surveillé par un Assistant d'Education, ce qui représente en moyenne 30 élèves.

Les chambres sont composées au minimum de 2 lits et au maximum de 4. Chaque chambre dispose de sa propre salle de bain et de ses toilettes.

Une astreinte se tient tous les soirs : d'une part, le CPE de service est disponible jusqu'à 20h30 et effectue un tour de l'internat afin de s'assurer que tout se déroule correctement. Au-delà de 20h30, une astreinte est tenue toute la nuit par un personnel de l'établissement. L'infirmière scolaire a également des astreintes de nuit : lundi-mercredi-jeudi.

Dès son arrivée dans la chambre, votre enfant va remplir un état des lieux d'entrée afin de constater l'état général de la chambre et de la salle de bain. Si une dégradation est commise en cours d'année, la facture est envoyée aux familles. Lorsque le jeune quitte la chambre en fin d'année, il remplit un état des lieux de sortie.